PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2016/187/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/010/AN DU 1ER JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1er : Est promulguée la Loi L/2016/010/AN du 1er juin 2016, portant autorisation de ratification de l'Accord portant création de la Facilité Africaine de Soutien Juridique.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 JUIN 2016

Prof. ALPHA CONDE